

Vers la gestion intégrée du bassin versant du Né

La mise en place de la gestion intégrée sur le bassin versant du Né constitue un site pilote qui pourrait servir d'exemple pour l'avenir aux autres sous-bassins de la Charente.

SYLVIE MONGES - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



Bassin versant du Né

Troisième affluent de la Charente en importance, le Né rejoint le fleuve à proximité de Cognac, en terroir viticole après une section canalisée de plusieurs kilomètres. La Vallée du Né, site Natura 2000, s'illustre par un potentiel patrimonial remarquable : présence localisée du vison d'Europe, de la loutre, de la tortue Cistude et de la lamproie, sans oublier l'anguille et la truite.

Bon état compromis pour le Né

Néanmoins, ce bassin présente globalement de fortes perturbations qui ne permettent pas d'envisager le bon état des eaux en 2015 : les sévères assèchements en été et la forte pression hydromorphologique exercée sur la partie aval canalisée liés au développement de l'irrigation et de la popuculture ne permettent pas une vie aquatique normale. De nombreux seuils et plans d'eau, des travaux anciens de

recalibrage, le poids des rejets vitivinicoles et domestiques, les intrants utilisés en viticulture et en grandes cultures aggravent cette situation.

Objectif : de l'eau potable de qualité

Concernant l'eau potable, la nappe phréatique, en relation avec la nappe profonde du Turonien, est de mauvaise qualité. Elle fait peser un risque sur la principale ressource du sud Charente. Plus à l'aval, le flux de pesticides en provenance du Né contamine deux prises d'eau potable qui desservent le littoral et la Rochelle, nécessitant des traitements importants.

Enjeux du futur SDAGE et gestion intégrée

Les principaux enjeux pour l'atteinte des objectifs du SDAGE sont :

- la préservation des ressources en eau potable,

> suite page 28 >

TROIS QUESTIONS À M. Testaud



M. Testaud est président du SIAH⁽¹⁾ du bassin versant du Né

■ Pourquoi vous êtes-vous engagé dans une démarche de gestion intégrée du Né ?

M. Testaud : la gestion de l'eau au niveau de notre territoire avait besoin de plus d'efficacité et de cohérence. Nous avons souhaité mettre en place cette démarche de concertation et de mobilisation, rassemblant tous les protagonistes du bassin versant du Né. Ce bassin est classé en risque de non atteinte du bon état des eaux. Alors, plutôt que de s'inscrire dans une démarche d'obligation, qui génère une résistance plus

forte des habitants, nous avons choisi, certes une démarche plus longue, mais plus bénéfique pour l'adhésion de tous.

■ Quelles difficultés le SIAH a-t-il rencontrées dans cette démarche ?

M. T. : tout d'abord des difficultés d'ordre organisationnel, avec une lourdeur administrative et une mise en place longue pour avoir tous les interlocuteurs techniques et politiques. Cela a donné lieu à un panel de partenaires qu'il faut savoir accorder, tel un chef d'orchestre avec ses musiciens.

■ Comment voyez-vous votre projet à l'horizon 2015 ?

M. T. : nous espérons mettre en place avant 2015 un plan d'action efficace de reconquête de la qualité de l'eau sur l'ensemble du bassin versant du Né. Notre second objectif est que notre démarche de gestion intégrée dans ce bassin soit reconnue, avec l'adhésion de nouvelles communes au sein du SIAH du bassin du Né.

> suite de la page 27

- le retour à un équilibre quantitatif en étiage,
- la réduction des pollutions par les nitrates et les pesticides,
- l'amélioration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau, notamment à l'aval, et la restauration des fonctionnalités des zones humides.
- la résorption des derniers foyers de pollution domestique et industrielle (118 distilleries sur le bassin).

Concilier vie aquatique et usages de l'eau

Face à ces usages et enjeux contradictoires, engager les acteurs du bassin du Né vers une gestion équilibrée, concertée, durable des eaux, est apparu incontournable pour concilier préservation des milieux aquatiques et maintien des usages.

Dès 2007, avec l'aide de l'agence de l'eau et du conseil général de Charente, le SIAH⁽¹⁾ du Né est reconnu comme la structure ap-

propriée pour animer une démarche de gestion intégrée. Un diagnostic territorial identifiant les conflits entre l'objectif de bon état et les activités socio-économiques est lancé. Un plan d'action global sera défini en 2009.

Le recrutement d'une animatrice, garante de l'implication de chacun, a permis au SIAH d'assurer la concertation entre élus, acteurs, riverains, partenaires techniques et financiers.

Différents projets d'envergure ont déjà été lancés

- une étude hydromorphologique évaluant l'impact des travaux et des ouvrages sur l'aval du Né. Grâce aux étapes consacrées à la consultation et à la sensibilisation, cette étude s'est révélée comme un véritable outil de décision pour l'élaboration d'un schéma collectif d'intervention ;

- un protocole de gestion optimisée des ouvrages hydrauliques ;
- l'implantation de nouvelles stations pour améliorer le suivi de la qualité des eaux ;
- la définition d'un plan d'action territorial (PAT) de lutte contre la pollution par les phytosanitaires porté par la chambre d'agriculture de la Charente. En réponse à l'enjeu "eau potable", ce PAT incite les agriculteurs à changer de modes de production en recherchant l'économie d'intrants, le respect environnemental et la viabilité économique (lutte raisonnée, lutte biologique, agriculture biologique). L'accent est aussi mis sur les dispositifs anti-érosifs et épurateurs (bandes enherbées, haies, boisement). En zone non agricole, l'objectif est de réduire, voire supprimer l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités et particuliers. ○

1 - syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique

Le point de vue de Bernard Gautier



Bernard Gautier est viticulteur sur le bassin versant du Né, président du comité de territoire du Pays de Cognac

"Il faut que tous les habitants s'impliquent"

En découvrant dans le cadre d'une session de Chambre, après une conférence de l'agence de l'eau Adour-Garonne, que le bassin versant du Né ne respecterait pas en 2015 le bon état écologique et chimique de ses eaux, ce fut un choc. Nous avons décidé aussitôt de nous inscrire dans un plan d'action territorial (PAT) initié par l'Agence, parce que la gestion intégrée implique tous les habitants du bassin. L'agriculture et la viticulture font partie d'un ensemble et le challenge du PAT contre la pollution des eaux par les pesticides est d'autant plus intéressant.

Sur l'aval de ce bassin s'étend un tiers des vignes destinées à l'élaboration du cognac (2 800 ha sur 74 000 ha). Depuis cinq ans, nous avons engagé une démarche de viticulture raisonnée qui s'inscrit totalement dans la certification du Grenelle de l'environnement. Depuis 1960, nous avons relevé le premier défi de la production. Depuis 1980, nous avons relevé le deuxième défi de l'aspect juridique et fiscal de l'exploitation agricole.

Nous gagnerons le troisième défi que nous lance la société civile : une meilleure intégration de l'agriculture dans son milieu. L'agriculteur, l'éleveur ou le viticulteur sont trop proches de la nature pour ne pas le vouloir, mais il faut que tous les habitants s'impliquent.

Plans d'action territoriaux

La première rencontre des animateurs de plans d'actions territoriaux (PAT), outil promu par l'Agence, a eu lieu fin 2008. Presque tous présents, ils ont pu échanger leur expérience. Concertation et partenariat sont les maîtres mots de cette démarche, qui consiste à rassembler tous les acteurs du territoire, afin de coordonner leurs actions dans le but d'améliorer la qualité de l'eau, notamment dans le cas de captages d'eau potable. Objectif atteint : créer un véritable réseau entre les animateurs. La prochaine rencontre devrait avoir lieu en septembre ou octobre 2009.

Près de 110 M€ pour les communes rurales

En 2009, près de 135 M€ de subventions de l'Agence permettront de financer 340 M€ de travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement, dont plus de 80 % concerneront des communes rurales du bassin. Cet engagement, plus important que les années précédentes (80 M€/an depuis 2007), permettra de répondre aux nombreuses sollicitations des collectivités territoriales. Il confirme l'importance que l'Agence accorde au respect des exigences environnementales européennes tout en soutenant l'économie locale et l'emploi.

Un accord cadre pour les zones humides

L'Agence et le Conservatoire du littoral viennent de signer un accord cadre afin de mettre en commun leurs modes d'intervention respectifs sur les zones humides. Cet accord poursuit plusieurs objectifs : sauvegarder et restaurer les zones humides, gérer des sites cohérents par une gouvernance adaptée, collecter et valoriser la connaissance en faveur de la gestion des milieux, sensibiliser les collectivités, les gestionnaires et les usagers.